

TEMPS ÉLECTORAL, TEMPS RÉVOLUTIONNAIRE ET IDIOME ISLAMISTE EN ÉGYPTÉ

|| SARAH BEN NÉFISSA



Sarah Ben Néfissa est chercheuse à l'Institut de recherche pour le développement (IRD/UMR 201). Politologue, spécialiste de l'Égypte et du monde arabe, elle a étudié notamment le secteur associatif, les processus électoraux ainsi que les mobilisations sociales et politiques.

L'Égypte a connu à la fin de l'année 2011 la première étape d'élections législatives importantes, onze mois à peine après la révolution du 25 janvier 2011 qui conduisit à la démission du président Hosni Moubarak. La mission des futurs parlementaires égyptiens est notamment d'ordre constitutionnel. Ce sont eux qui désigneront la commission de 100 personnalités en charge de rédiger la nouvelle Constitution du pays. Les résultats de la première étape sont déjà un indicateur de la coloration politique de la future assemblée avec la domination du parti Liberté et Justice des Frères musulmans, suivi du parti salafiste El Nour. Quant aux forces dites « libérales » ou « civiles », elles arrivent bien après, même si le Bloc égyptien, regroupé autour du parti Les Égyptiens libres du milliardaire Naguib Sawiris, a obtenu un résultat honorable. Enfin, les candidats dits « des jeunes de la révolution » ont eu des résultats insignifiants¹. Les jeunes initiateurs de la révolution ont donc perdu les élections, et la future Assemblée du peuple aura une coloration largement islamiste, alors même que le soulèvement populaire du 25 janvier 2011 ne comportait aucune charge religieuse².

C'est à cette intrigue que s'intéresse le présent article. Son argument principal pose la nécessité de distinguer l'acte révolutionnaire de l'acte électoral. Ils n'ont ni la même temporalité, ni les mêmes

1 | Les résultats du scrutin de liste : Liberté et Justice, 3,6 millions de voix (45 sièges) ; El Nour, 2,4 millions de voix (25 sièges) ; le Bloc égyptien, 1,3 million de voix (14 sièges) ; Wafd, 700 000 voix (6 sièges) ; El Wasat, 415 000 voix (6 sièges) ; La Révolution continue, 335 947 de voix (3 sièges). Les résultats du scrutin uninominal : Liberté et Justice : 36 sièges ; El Nour : 5 sièges ; indépendants : 6 sièges, et les 6 sièges restants pour 6 autres formations politiques.

2 | S. Ben Néfissa, « Ces 18 jours qui ont changé l'Égypte. Révolution civile et politique », *Revue Tiers Monde*, hors-série 2011, p. 227-236.

acteurs, ni les mêmes enjeux. Il convient également de rajouter le rôle joué par la direction de l'armée dans cette période transitoire marquée par une tentative de restauration autoritaire, qui se révèle notamment autour du débat sur la « civilité » de l'État. La légitimité de la révolution du 25 janvier 2011 renvoie à la légitimité de la révolution de 1952, base du régime défunt de Hosni Moubarak comme du Conseil supérieur des forces de l'armée (CSFA). La lecture des résultats électoraux doit également intégrer les significations sociales et politiques de l'élection de ce personnage particulier en Égypte qu'est le député et également la reformulation en cours du clientélisme électoral. La remise en cause du parti de l'État, le PND, et du clientélisme électoral public a renforcé l'importance du clientélisme électoral privé, celui des Frères musulmans, des salafistes et également des « hommes d'affaires ». Cette signification du vote ne signifie pourtant pas qu'il est totalement dénué de significations politiques. En Égypte, comme dans toutes les sociétés du monde, clientélisme et politique se conjuguent et ne sont pas contradictoires³.

DISTINGUER TEMPS ÉLECTORAL ET TEMPS RÉVOLUTIONNAIRE

Comme l'ont montré les historiens du vote⁴, le suffrage universel a été institué pour pacifier et domestiquer l'expression politique violente et révolutionnaire de la « rue », voire du « fusil ». La souveraineté populaire qui s'est exprimée par les urnes permet de délégitimer le recours à la place Tahrir. Les élections de la fin 2011 l'attestent : le vote populaire n'est pas forcément révolutionnaire et peut même s'avérer conservateur. La direction de l'armée égyptienne l'a bien compris.

Quelques semaines après la démission de Moubarak, elle a organisé le référendum constitutionnel du 19 mars 2011. Le corps électoral égyptien est alors passé de 6 millions de votants à près de 18 millions. Cette première sortie en masse vers les urnes exprimait d'abord une sorte d'acquiescement populaire à la révolution du 25 janvier et d'approbation générale et euphorique aux promesses d'un avenir meilleur, par-delà le contenu des réformes constitutionnelles proposées par la direction de l'armée et qui a échappé à la majorité de l'électorat égyptien. Les réformes proposées par l'armée répondaient aux principales revendications de l'opposition politique égyptienne d'avant la révolution du 25 janvier 2011 : remise en cause des modalités de l'investiture présidentielle, contrôle de la magistrature sur les bureaux de vote, etc. Mais après la révolution du 25 janvier, les demandes ont considérablement augmenté. C'est à un changement radical de régime qu'aspiraient

3 | J. L. Briquet et F. Sawicki (dir.), *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, PUF, 1998.

4 | Alain Garrigou, *Le Vote et la Vertu. Comment les Français sont-ils devenus électeurs ?*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992, 288 pages ; Michel Offerlé, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Gallimard, coll. « Découvertes », 1993, 160 pages.

les coalitions des jeunes de la révolution et les forces dites « civiles ». Les forces politiques « libérales » estimaient ainsi qu'il fallait laisser le temps nécessaire à la reformulation de la nouvelle carte politique et partisane du pays et aux jeunes de la révolution de comprendre et d'intégrer le politique « institutionnel ». Or la direction de l'armée avait intégré dans les amendements constitutionnels le fait que le nouveau Parlement élu serait appelé à nommer les membres d'une commission en charge de rédiger la nouvelle Constitution⁵. Désireux de changer *d'abord* la Constitution avant d'organiser des élections, les jeunes de la révolution et les forces « civiles » ont alors appelé à voter non aux réformes constitutionnelles qui faisaient passer les élections avant le changement de Constitution.

Et pourtant, le oui l'a emporté à plus de 77 %. Il exprimait ainsi la confiance populaire dans la direction de l'armée et reflétait le prestige dont elle dispose dans la société égyptienne. Les Frères musulmans avaient appelé à voter oui au référendum, de même que les nouveaux acteurs de l'islam politique égyptien, les forces salafistes. Il est vrai, en ce qui concerne les Frères musulmans, qu'une sorte de rapprochement est apparu, à la suite de la démission de Moubarak, entre eux et la direction de l'armée. Le seul courant politique représenté au sein du Comité de réforme constitutionnelle qui a rédigé les amendements proposés au référendum était les Frères musulmans⁶. Les caractéristiques de la campagne électorale lors du référendum annonçaient déjà la campagne électorale de la première étape des élections législatives, avec notamment une tonalité religieuse et confessionnelle et des accusations de mécréance à l'encontre de ceux qui appelaient à dire voter au référendum, à savoir les forces dites « libérales » et « civiles. Ils ont été accusés de vouloir remettre en cause l'article 2 de la Constitution de 1971 qui fait de la loi islamique la source principale de la législation.

Forte des résultats du référendum, la direction de l'armée a émis le 30 mars 2011 une Proclamation constitutionnelle pour régir la période de transition : elle prévoyait que des élections législatives et sénatoriales auraient lieu au dernier trimestre 2011 et au premier trimestre 2012 selon des modalités relativement similaires à celles de la période Moubarak.

Si la direction de l'armée a obtenu un plébiscite populaire lors du référendum du 19 mars 2011, il en a été de même lors de la première étape des élections législatives de novembre 2011. Cette dernière s'est déroulée quelques jours après les événements sanglants qui ont succédé à la grande manifestation du 19 novembre 2011⁷ et qui ont signifié le paroxysme de la crise de confiance entre la direction de l'armée et les « jeunes de la révolution ». Là également, la direction de l'armée a

5 | N. Bernard-Maugiron, « Égypte : Les enjeux constitutionnels », *Afkar/Idées*, Barcelone, n° 31, automne 2011.

6 | Ce comité a été présidé par Tarek al-Bishri, un ancien vice-président du Conseil d'État connu pour sa proximité avec les milieux islamistes « éclairés ».

7 | Cette manifestation a été organisée par l'ensemble des forces politiques, islamistes et « libérales », pour protester contre la charte dite d'El Selmi qui accorde à l'armée une place prépondérante dans l'équilibre des pouvoirs.

pris la bonne décision. Alors que l'ensemble de l'opinion publique interne et internationale s'attendait à un report des élections dans une situation aussi tendue, les militaires, en accord avec les Frères musulmans et les salafistes, ont décidé le contraire. Les militaires savaient que ce qui se jouait dans la « rue » était loin des préoccupations de la majorité de la population et qu'une nouvelle fois le temps des révolutionnaires n'était pas le temps des électeurs et des candidats. La population égyptienne, et notamment les catégories sociales défavorisées, était fatiguée de ce que l'on a appelé les « manifestations du million (de personnes) » de la place Tahrir, même si les protestations sociales et catégorielles sont devenues un mode d'expression habituel dans la nouvelle Égypte. De fait, ces revendications sociales sont perçues comme plus légitimes que les demandes politiques des « jeunes de la révolution ». La majorité de la population ne comprend pas très bien en effet les incessantes demandes des jeunes révolutionnaires, accusés d'adosser leur propagande à des « agendas étrangers » et de bloquer le fonctionnement économique du pays. Les résultats sociaux et économiques concrets de la révolution du 25 janvier 2011 ne sont pas encore visibles au quotidien, sans compter les énormes problèmes de sécurité dus au fait que le ministère de l'Intérieur traîne les pieds pour assurer l'ordre. Or ce sont principalement les quartiers populaires et les régions éloignées qui souffrent le plus de cette situation.

LE « CIVIL » ENTRE LE RELIGIEUX ET LE MILITAIRE, OU DIVISER POUR MIEUX RÉGNER

Ce que certains ont dénommé le début de la « seconde révolution », à la suite de la manifestation du 19 novembre, avait montré ses prémices dès la grande manifestation du 27 mai qui réclamait déjà un retour rapide du pouvoir aux civils. La direction de l'armée n'a pas véritablement compris l'importance de la révolution du 25 janvier 2011. Elle a semblé dépassée par elle et a surtout repris les vieilles habitudes autoritaires du régime de Moubarak : reconduction de la loi d'urgence, interdiction des sit-in et mouvements sociaux, arrestations massives, faits de tortures infligés par des militaires, jugements des civils devant les tribunaux militaires, campagne de presse contre les « jeunes du 6 avril⁸ », contre les « agendas étrangers » des collectifs des droits de l'homme, lenteur du traitement du dossier des martyrs, etc. La révolution du 25 janvier a fait tomber la tête du régime, mais pas le régime lui-même.

Ce n'est que sous la pression des différents « rassemblements importants » que la direction de l'armée a pris quelques mesures

8 | C'est l'un des principaux regroupements de jeunes qui ont appelé à la journée du 25 janvier 2011.

positives comme la décision de traîner en justice Moubarak, sa famille et l'ancienne équipe dirigeante. De même, les changements politiques importants intervenus au cours des dix derniers mois de l'année 2011 ont été en réalité le fait des tribunaux égyptiens avec la remise en cause de la loi 100 qui bloquait la vie syndicale depuis 1995, la dissolution des conseils populaires locaux, l'interdiction du Parti national démocratique, la dissolution de la Fédération syndicale des travailleurs, etc.

Mais, plus important encore, la direction de l'armée a repris à son compte le principal art de gouverner de Moubarak et de tous les autocrates du monde : « Diviser pour mieux régner. » Et c'est justement autour de la question de la « civilité » de l'État égyptien qu'une telle entreprise s'est manifestée. Ce que les Égyptiens ont dénommé la « manifestation du million de Kandahar⁹ » du 29 juillet 2011 signait le début de l'épreuve de force en cours entre la direction de l'armée et les forces islamistes, Frères musulmans et salafistes. Cette impressionnante manifestation au cours de laquelle les drapeaux de l'Arabie Saoudite ont été brandis est intervenue après la déclaration de la direction de l'armée prévoyant l'élaboration d'une « charte de principes » que la nouvelle Constitution devrait respecter et disposant que la « civilité » de l'État était une question de sécurité nationale. Cette décision prise sous la pression des puissances occidentales et partiellement des forces politiques « libérales » internes a provoqué une démonstration de force de la part des islamistes qui craignaient de ne pas avoir les mains libres pour la rédaction de la future Constitution du pays à l'issue des élections parlementaires.

Ce débat sur la question de la « civilité » de l'État égyptien est étonnant. Le qualificatif de « civil¹⁰ » est utilisé dans les pays de la zone arabe pour qualifier un État qui n'est pas religieux sans être pour autant *ilmanii* (« laïque » ou « séculier »), ce qualificatif suggérant l'athéisme ou plutôt l'antireligion. Or, avant l'arrivée de Sadate au pouvoir, les Constitutions égyptiennes proclamaient déjà que l'islam était la religion de l'État. Sadate a rajouté à cette référence l'article 2 de la Constitution de 1971 qui mentionne que la loi islamique est l'une des sources de la législation, puis, quelque temps après, que la loi islamique est la source principale de la législation. D'un point de vue occidental et français notamment, cette référence constitutionnelle à la loi religieuse fait de l'État égyptien un État religieux. Mais cette interprétation est erronée car elle confond deux registres de discours sur la loi islamique¹¹. Le premier est symbolique et politique, pour ne pas dire démagogique. Cela a été le cas pour Sadate dans les années 1970 au moment de son compromis historique avec les Frères musulmans¹². Le second discours est juridique et montre comment, dans la réalité, la loi

9 | Cette manifestation est ainsi dénommée avec humour par les Égyptiens à cause du nombre impressionnant de salafistes revêtus de leur tenue typique qui rappelle celle des talibans en Afghanistan.

10 | Le qualificatif de « civil », après avoir fait l'objet d'une lutte de définition entre l'opposition politique formée par les « laïques », les islamistes et les pouvoirs publics, est en train de subir de nouvelles reformulations avec notamment la question de l'État « civil » opposé à un État religieux et également à un État « militaire ».

11 | S. Ben Néfissa, « Les difficultés d'une anthropologie juridique des sociétés musulmanes et la question du dogmatisme », in Boetsh, Dupret et Ferrié (dir.), *Droits et sociétés dans le monde arabe, Perspectives socio-anthropologiques*, Presses universitaires d'Aix en Provence, 1997, p. 107-122.

12 | Les mêmes propos pourraient être reproduits en ce qui concerne la déclaration des nouveaux dirigeants libyens. Lire l'entretien donné par Olivier Roy dans le journal algérien *Al Watan* du 28 octobre 2011.

13 | Joseph Schacht, *Introduction au droit musulman*, Maisonneuve et Larose, coll. « Islam d'hier et d'aujourd'hui », 1983.

14 | La commission électorale ne peut pas être considérée comme entièrement indépendante. De nombreuses malversations et erreurs ont été dénoncées par les observateurs, les journalistes, les ONG et les acteurs politiques. Les magistrats égyptiens ont toutefois supprimé la forme principale du trucage des élections de l'Égypte de Moubarak, à savoir à l'intérieur des bureaux de vote. Dorénavant, c'est à l'extérieur des bureaux de vote que se réalisent les multiples formes du trucage des élections. La propagande électorale de la part des forces islamistes devant les bureaux de vote a souvent été dénoncée lors de cette première étape.

15 | La participation se situe entre 48 % et 62 % du corps électoral légal dans les neuf gouvernorats.

16 | Les élections se font par étapes pour permettre aux 10 000 juges de couvrir la totalité des bureaux de vote du territoire.

islamique se décline de manière très différente d'un pays à autre et fait l'objet de la part des juristes et des professionnels du droit d'interprétations très diverses¹³.

Or aujourd'hui, en Égypte, pour des raisons différentes, toutes les forces politiques – aussi bien islamistes que « libérales » et « civiles » et même coptes – ont exprimé un consensus pour ne pas remettre en cause la référence à la loi islamique introduite par Sadate. Les salafistes ont en revanche émis le souhait de remettre en cause la nature « floue » de cette référence à la loi islamique en modifiant la rédaction de cet article 2 pour faire des *prescriptions* de la loi islamique la source principale de la législation. Cette surenchère sur la loi islamique de la part des salafistes égyptiens – dont le poids électoral concurrence aujourd'hui celui des Frères musulmans – a eu pour conséquence que ces derniers, tout en rappelant leur attachement à un État « civil », insistent pour que celui-ci soit également à référence islamique.

Ce débat sur la « civilité » de l'État égyptien et cette surenchère sur son « islamité » est donc moins un débat sur la religion qu'un débat politique de la part de forces qui visent soit la conquête du pouvoir, soit sa préservation : les salafistes aidés par l'Arabie Saoudite, les Frères musulmans qui semblent plus liés au Qatar, enfin et peut-être surtout la direction de l'armée qui cherche à confirmer sa place « au-dessus de la mêlée », en vue de maintenir l'équilibre entre les uns et les autres. Cet objectif s'est clairement exprimé avec la publication au début du mois de novembre 2011 de la nouvelle mouture de la charte des « principes au-dessus de la Constitution », qui a provoqué la grande manifestation du 19 novembre. Elle parle de l'armée comme garante de la légitimité constitutionnelle et surtout accorde au budget militaire une confidentialité et une immunité contre toute révision par le Parlement.

Le dernier tabou du débat politique égyptien est donc tombé. Le mythe de la direction de l'armée qui aurait défendu la révolution du 25 janvier a ainsi volé en éclats pour les élites politiques, médiatiques et pour les « jeunes de la révolution ». La poursuite des affrontements violents entre ces derniers et les forces de l'ordre, de même que les articles des journaux qui dénoncent les fortunes des dirigeants de l'armée égyptienne l'attestent.

LE VOTE ÉGYPTIEN ET L'IDIOME ISLAMISTE

Même si les véritables chiffres de la participation électorale sont encore controversés¹⁴, il est clair que les Égyptiens se sont rendus massivement aux urnes¹⁵ au cours de cette première étape¹⁶. Ce phénomène

s'explique par le sentiment de la population de participer à un événement politique majeur dans son histoire et par sa confiance dans la sincérité des urnes¹⁷. Il s'agit également d'un vote pour l'ordre, le retour à la vie « normale » et à la sécurité. Mais cette forte participation électorale s'explique également par l'importance du nombre de candidats et de listes partisans qui sont entrés dans la compétition. Il s'agit là d'un phénomène classique de la sociologie électorale : ce sont les candidats qui, par leurs nombreuses sollicitations, « fabriquent » les électeurs¹⁸. Pour 168 sièges se sont présentés un total de 3 809 candidats¹⁹. Aux dernières élections sous Moubarak, le nombre total des candidats sur les 444 sièges était de l'ordre de 5 500 candidats.

La première étape des élections s'est déroulée sans les habituelles violences des élections passées. Celles-ci provoquaient un nombre important de morts et de blessés à cause des luttes entre les différentes clientèles et les hommes de main des candidats pour contrôler le truage des urnes, avec la complicité des personnels de la police et de l'administration²⁰. Ces derniers ont donc été priés cette fois-ci de se situer à l'écart de l'opération électorale. Les forces de l'armée ont joué un rôle de pacification du vote, notamment dans le transport des urnes.

Une majorité d'électeurs n'a pas compris les enjeux politiques et constitutionnels de ces élections. Ces derniers n'étaient compréhensibles que pour les élites politiques, partisans et médiatiques. De même, une majorité des électeurs, même éduqués et politisés, ne savait pas comment et pour qui voter à cause notamment de l'extrême complexité du mode de scrutin et du calcul des résultats électoraux²¹. Les électeurs des espaces défavorisés ont donc été guidés dans leurs choix par ceux qui étaient *déjà* sur le terrain local, à savoir les Frères musulmans et les salafistes.

L'adoption du mode de scrutin de liste pour les deux tiers des 495 sièges offerts à la compétition a été une concession faite par la direction de l'armée aux forces dites « libérales et civiles ». Il s'agissait pour ces derniers de « politiser » le vote et de le délester de sa charge personnelle et clientéliste. En Égypte, le député égyptien est la figure politique locale importante en l'absence de pouvoir municipal²². Il est en charge de la médiation avec l'administration et l'État, mais également un pourvoyeur de services collectifs et individuels, soit à partir de ses ressources propres, soit à partir de celles de l'État. Cette fonctionnalité du député n'a pas changé avec la révolution, la direction de l'armée ayant maintenu l'armature administrative de la période de Moubarak. Pour ces élections de l'après-révolution du 25 janvier 2011, l'électeur égyptien a été « sommé » de choisir en fonction des « programmes », des idées et des idéologies politiques. L'électeur égyptien se devait ainsi

17 | Les Égyptiens ont voté avec leur carte d'identité. Sous Moubarak, ils devaient être munis de cartes d'électeurs distribuées de manière sélective par les postes de police aux clientèles du PND.

18 | Michel Offerlé, « Mobilisation électorale et invention du citoyen. », in Daniel Gaxie (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989.

19 | Le mode de scrutin adopté est mixte : deux tiers des 490 sièges au scrutin de liste et un tiers au scrutin uninominal à deux tours. Chaque scrutin de liste devait comporter au moins une femme. L'âge des candidats a été avancé de 30 à 25 ans.

20 | S. Ben Néfissa et A. A. Arafat, *Vote et démocratie dans l'Égypte contemporaine*, Karthala-IRD, 2005, 279 pages.

21 | L'électeur devait déposer deux bulletins dans deux caisses électorales différentes, l'un pour le scrutin de liste et l'autre pour le scrutin uninominal.

22 | S. Ben Néfissa « Les mahaliats en Égypte : le refus du politique et ses causes politiques », in V. Battesti et F. Ireton (dir.), *L'Égypte au présent. Inventaire d'une société avant révolution*, Sindbad-Actes Sud, 2011.

23 | Les principales alliances électorales ont été l'Alliance démocratique autour du parti Liberté et Justice des Frères musulmans ; le Bloc égyptien autour du parti les Égyptiens libres ; La Révolution continue, qui regroupe la gauche, l'extrême gauche et plusieurs coalitions des jeunes de la révolution ; enfin, l'Alliance islamique, qui rassemble les partis salafistes autour notamment du parti El Nour.

24 | Comparativement à la Tunisie, des conditions étaient néanmoins nécessaires, et notamment le fait de disposer d'un certain nombre de signatures.

25 | S. Ben Néfissa et A. A. Arafat, *Vote et démocratie dans l'Égypte contemporaine*, op. cit.

26 | Marie Vannetzel, « "Ils nous ont déjà essayés !" Clientélisme et mobilisation politique frériste dans les élections législatives de 2005 en Égypte », *Politique africaine*, n° 108, 2007, p. 47-66 ; « Les voies silencieuses de la contestation : les Frères musulmans égyptiens, entre clientélisme et citoyenneté alternative », *Raisons politiques*, n° 29, 2008, p. 23-37.

de répondre à une injonction de « modernisation » de son comportement et d'éviter de voter pour les dominants sociaux, économiques et administratifs. Ce qui était censé contribuer à cette politisation a été la reformulation de la carte politique, et précisément partisane, du pays. Près d'une soixantaine de partis politiques ont participé à ces élections, soit de manière isolée, soit au sein d'alliances électorales²³, et ce, dans le cadre de la libéralisation relative de la vie partisane²⁴. Mais la « politisation » ne se décrète pas et cette dernière ne peut rien contre le clientélisme électoral et surtout contre les besoins sociaux de l'immense majorité de la population et son impatience légitime. Ceux que l'on dénomme en Égypte les « foulouls », à savoir les anciennes élites locales du Parti national démocratique, ont obtenu un résultat très faible. Leur échec était prévisible. Ils ne sont plus les représentants de la domination administrative. La remise en cause du clientélisme électoral a provoqué un appel d'air en faveur des différentes formes de clientélisme électoral privé et une reformulation générale du phénomène clientéliste liée à l'élargissement du marché électoral.

Là également, le retour au temps « normal » de l'élection amène avec lui le temps normal des échanges, des promesses et du don sous des formes directes ou indirectes. Il met l'accent sur l'importance, pour les candidats et les listes des partis politiques, d'avoir un minimum de moyens financiers et organisationnels. Telle est donc la première explication de la victoire des Frères musulmans et des salafistes du parti El Nour, du score honorable des Égyptiens libres et de l'échec des jeunes dits « de la révolution », qui n'ont ni ressources financières ni organisationnelles, sans compter leur manque d'expérience. Ce n'est pas le cas des Frères musulmans qui avaient obtenu aux élections législatives de 2005 près de 88 députés. Pendant longtemps, en Égypte, le vote pour les Frères musulmans a été autant un vote de refus du régime de Moubarak qu'un vote de remerciements pour ceux qui aidaient, soignaient et éduquaient par la médiation de leurs œuvres de bienfaisance. Le vote islamiste a une dimension clientéliste fondamentale²⁵, même si elle emprunte des formes particulières qui tendent à « faire oublier » justement cette dimension²⁶. Cette dimension du vote islamiste comme vote pour la domination sociale a été accentuée durant les dix mois suivant le départ de Moubarak, qui ont vu le rapprochement entre la direction des Frères musulmans et la direction de l'armée. Ainsi donc aujourd'hui, en Égypte, le vote pour les Frères musulmans a bénéficié des voix des électeurs qui cherchent à se rapprocher de ceux qu'ils présagent comme étant les futurs dominants politiques.

Le même type d'analyse pourrait concerner le vote pour le parti salafiste El Nour. L'entrée soudaine en politique de cette formation

religieuse, qui a toujours prôné une « prédication sans politique », doit être comprise à l'intérieur de paramètres aussi bien internes qu'externes²⁷. Les salafistes ont été encouragés à se développer ces dernières années pour contrer l'assise sociale des Frères musulmans égyptiens. De même, ils ont été l'un des bras armés de l'administration et du ministère de l'Intérieur pour « tenir les quartiers » et imposer l'ordre moral. Leurs relations avec le système administratif font d'eux également des « dominants » administratifs. D'une certaine manière, la direction de l'armée a poursuivi cette politique pour ne pas être prisonnière des Frères musulmans. Leur entrée en politique répond également à une stratégie claire de la part de l'Arabie Saoudite d'encourager cette formation qui défend une idéologie islamiste littéraliste, conservatrice et très proche du wahhabisme saoudien. De fait, dès la démission de Moubarak, le parti salafiste a reçu d'importants financements de l'Arabie Saoudite. Le vote pour ce parti peut également s'expliquer par l'importante migration qui existe entre les deux pays.

Tels sont les facteurs qui expliquent l'arrivée en tête des partis islamistes en Égypte. Elle met l'accent sur les impacts de cette forme d'islamisation d'État développée par les pouvoirs publics égyptiens ces dernières décennies. Elle met aussi en exergue le fait que le langage religieux est le seul disponible pour l'immense majorité des Égyptiens. Celle-ci a voté « religion » sans faire la distinction entre les Frères musulmans et les salafistes. La dimension clientéliste qui favorise les dominants économiques est également importante pour comprendre que le nouveau parti des Égyptiens libres, bien que perçu comme « copte²⁸ » et « civil », arrive tout de même en troisième position, mais bien loin derrière les deux premiers. Les Égyptiens libres ont bénéficié de la mobilisation des coptes égyptiens, la traditionnelle attitude de retrait par rapport à la vie politique n'étant plus de mise dans la population chrétienne. Ce changement était perceptible avant la révolution du 25 janvier 2011, notamment dans les rangs de la jeunesse. Le parti des Égyptiens libres, et plus largement le Bloc égyptien, a également bénéficié du vote utile pour contrer les islamistes de la population musulmane éclairée et éduquée. De plus, le vote « civil » en Égypte semble l'apanage des couches sociales moyennes ou supérieures du pays²⁹. Les caractéristiques de l'électorat qui a accepté de voter pour les listes ou les candidats des « jeunes de la révolution » sont significatives. Les quelques sièges conquis ont été le fait de circonscriptions de classes moyennes et supérieures capables de comprendre leur langage et n'ayant pas besoin d'avantages matériels ou de promesses sociales.

27 | S. Ben Néfissa, « Citoyenneté morale en Égypte: une association entre État et Frères musulmans », in S. Ben Néfissa en collaboration avec S. Hanafi (dir.), *Associations et pouvoirs dans le monde arabe*, Éditions du CNRS, 2002, p. 147-179.

28 | Dans la réalité, les candidats des Égyptiens libres sont plus musulmans que coptes.

29 | S. Ben Néfissa, « Ces 18 jours qui ont changé l'Égypte. Révolution civile et politique », *art. cit.*

LES SUITES POSSIBLES DU « PRINTEMPS ARABE »

Le présent article a souhaité poser des hypothèses quant à la victoire des forces islamistes lors de la première étape des élections législatives. L'argumentaire principal a été d'abord de poser que les élections sont une chose, et la révolution une autre. Cette première étape électorale a surtout montré la victoire de l'idiome et du langage islamistes. Est-ce à dire pour autant qu'il s'agit de la victoire de l'islam politique dans les pays de la zone et que l'hiver islamiste va succéder au « Printemps arabe », comme le prétendent certains médias ? Ce n'est pas certain.

En réalité, l'idiome islamiste perd en « signifié » ce qu'il gagne en « signifiant », même pour ceux que l'on considère comme les héritiers légitimes de Hassen el-Banna, le fondateur historique des Frères musulmans en Égypte et dans le monde. Si, en Tunisie, le vote Ennahda a été un vote de rupture avec l'ancien système et un vote d'identification avec ceux qui en ont le plus souffert, cela ne semble pas être le cas en Égypte. Le vote pour les Frères musulmans égyptiens est également un vote pour les futurs dominants sociaux et politiques. Mais il y a plus. Ces derniers ne sont plus les seuls à décliner l'idiome islamiste car ils sont concurrencés aussi bien par les salafistes que par les confréries soufies et les représentants de l'islam dit « officiel », les azhariens (les fonctionnaires religieux de l'institution d'Al Azhar).

Y a-t-il aujourd'hui un islam officiel ? Ce n'est pas certain. Le processus de démocratisation politique semble se faire en parallèlement à un processus de *démocratisation religieuse*. Les mêmes propos caractérisent les salafistes égyptiens, qui sont divisés en plusieurs partis politiques recoupant des interprétations diversifiées. Mais, plus important encore, il serait faux de croire que les jeunes « civils » ou libéraux dits « de la révolution » ne tiennent pas au référent islamique en tant que référence identitaire et symbolique. Leur attachement à la « civilité de l'État et de la société » signifie un attachement à une religion qui demeure dans la sphère privée de l'individu et qui ne s'impose pas dans l'espace public sur les comportements des gens aussi bien musulmans que coptes.

De ce point de vue, les travaux d'Olivier Roy sont fondamentaux. Depuis des années, ce chercheur parle de l'échec de l'islam politique, de « post-islamisme » et de la mondialisation qui affecte cette religion, pour signifier notamment les transformations de la pratique individuelle religieuse³⁰. De même, les discours des forces islamistes se caractérisent aujourd'hui par une sorte d'« hybridation » entre le référent islamique et le répertoire international des droits de l'Homme

30 O. Roy, *L'Islam mondialisé*, Le Seuil, 2002.

et de la démocratie³¹. Les forces islamistes sont en train de conquérir le pouvoir politique au moment même où la normativité islamiste qu'elles prônaient a été battue en brèche par la normativité démocratique issue des révolutions tunisienne et égyptienne. Rappelons une nouvelle fois que ces dernières ont été d'abord et avant tout des expériences pratiques de la souveraineté populaire. Par la « rue », les peuples ont chassé les despotes. Pour le penseur tunisien Mohamed Talbi, il s'agit là d'un renversement majeur dans la mentalité arabo-musulmane : le passage de la soumission par le sabre à la révolte populaire contre le sabre pour imposer des régimes issus du peuple est un événement capital de l'histoire arabo-musulmane et dans l'imaginaire des citoyens de ces pays³².

Les urnes ont montré que le religieux est toujours porteur d'espoir pour les citoyens qui ne connaissent pas d'autre langage que ce dernier et qui souhaitent donner leurs chances à ceux qui n'ont jamais géré le pouvoir politique. « La morale religieuse des dirigeants contre la corruption, le vol et l'injustice sociale » : ainsi pourrait être résumé le sens du vote actuel en Égypte. Mais ceux qui sont arrivés par les urnes peuvent repartir par les urnes. Tel a été également le sens de cette émotion palpable dans les files d'attente devant les bureaux de vote, aussi bien en Tunisie qu'en Égypte. De même, et peut-être surtout, l'expression politique institutionnelle ne semble plus suffire aux citoyens égyptiens, comme l'ont montré les grandes manifestations, les débats continuels dans les différents médias et enfin les mouvements sociaux et politiques. La scène politique égyptienne présente des traits à la fois du présent et du passé. Elle a cumulé en l'espace de moins d'une année une restauration autoritaire manifeste et une révolution qui a changé la « culture politique » du pays avec le recours possible à cet espace symbolique et politique à la fois : la place de la Libération. ■

31 | S. Ben Néfissa, « Mobilisations et révolutions dans les pays de la méditerranée arabe à l'heure de l'hybridation du politique. Égypte, Liban, Maroc, Tunisie, » *Revue Tiers Monde*, hors-série 2011, p. 5-26.

32 | M. Talbi, entretien, *La Presse*, Tunis, 21 avril 2011.

— |

— |



L'ENGAGEMENT DE L'IRG DANS L'ANALYSE DE CES ENJEUX DE GOUVERNANCE

217

Les (r)évolutions de la gouvernance invitent à la créativité pour la réinventer. C'est l'aventure dans laquelle l'IRG et ses partenaires se sont engagés depuis six ans. Dans le cadre de ses programmes et de ses activités, l'Institut se focalise ainsi sur les questions de légitimité du pouvoir et de coproduction des politiques publiques, des enjeux et des défis majeurs pour refonder les États et la gouvernance publique. Avec un objectif de changement : identifier et comprendre les vecteurs et les outils de l'art de la gouvernance démocratique légitime.

